

## 41<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL CIGALOIS 6 & 7 septembre 2024 REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

### PROGRAMME - HORAIRES

**Lundi 1 juillet 2024** ..... Parution du règlement Ouverture des engagements

**Lundi 26 août 2024** ..... Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)

#### **Samedi 31 août 2024**

**09h00 à 17h00** Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaires).

#### **Dimanche 1er septembre 2024**

**09h00 à 12h00** Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaires).

#### **Vendredi 6 septembre 2024**

**09h00 à 17h00** Vérifications administratives (complémentaires) au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaires).

**17h15 à 21h15** Vérifications techniques, **Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**  
**17h30 à 21h30** **Mise en parc Fermé, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**

**20h00** ..... 1<sup>ère</sup> Réunion du collège des Commissaires Sportifs

**21h45** ..... Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1<sup>ère</sup> étape - Panneau affichage –espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple.

#### **Samedi 7 septembre 2024**

**07h00** Départ du Rallye (1<sup>er</sup> VHRS) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

**17h39** Arrivée du Rallye (1<sup>er</sup> VHRS) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

**18h00** Remise des prix sur le podium à l'arrivée du Rallye - (1<sup>er</sup> VHRS) –  
Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Vérifications finales éventuelles, ..... Garage GOUDIN Olivier - Peugeot Citroën - ZAM du Tapis Vert 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Affichage du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

Panneau d'affichage – Espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple. Le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 6 & 7 septembre 2024 le 41<sup>ème</sup> Rallye National CIGALOIS.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LIGUE numéro **R9/2024 en date du 14 Mai 2024**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **424 en date du 17 juin 2024**

#### **Comité d'Organisation**

Président : ..... Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09

Membres : Mesdames, CHABAUD Claudine, Laetitia VERMMESCH, Marie Christine GOMEZ,

Messieurs, SABATIER Charles, DECARPENTRIE Max, JOLY Alain, FUSTER Christian, FABRIE Patrick, ARIETE Christophe, RANDON Olivier, SOULIER Gil, BOUSQUET Sébastien.

Secrétariat et Permanence du Rallye : Adresse : ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lieu, date, horaires : du 10 juin au 7 septembre 2024 de 10 h 00 à 18 h 00, Tél : 0 466 776 773 & 0 659 737 748

### **Tableau d'affichage Officiel**

Pour les reconnaissances : Permanence du rallye - ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Durant le rallye : PC Course : Espace MARTY DUCROS Place du 8 Mai - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

### **Organisateur technique**

Nom : ..... **Mr Yvon JOURNAUX** Licence N°19327/0809  
Adresse : ..... 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur Ligue/ ..... **Mr Robert CLOS** Licence n° 6055/0804  
Commissaire sportif Président : ..... **Mr Jean Christophe LEROY** Licence n° 5492/0701  
Commissaire Sportif Membre : ..... **Mr Alain MARY** Licence n°4611/0915  
Commissaire Sportif : ..... **Mr Olivier COULET** Licence n° 19312/0801  
Directeur de Course PC : ..... **Mr Yannick BARDIN** Licence n° 46622/0721  
Directeur de Course Adjoint : ..... **Mme Nathalie CHANTAGREL** Licence n° 9549/0801  
Directeur de Course Adjoint ..... **Mr Nicolas BALDIT** Licence n° 134045/08/01  
Directeur de Course Adjoint : ..... **Mr Jean Louis VATON** Licence n° 5493/0809  
Directeur de Course Adjoint **Responsable VHC& Régularité**. ..... **Mr Alain GUIN** Licence n° 3420/0701  
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 1- 4-7** ..... **Mme OTTAVI Marie** Licence n°147131/0811  
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 2-5-8** ..... **Mr Alain SALAVILLE** Licence n°216403/0904  
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 3-6** ..... **Mr Jean Luc DEVRIESE** Licence n° 37766/0816  
Commissaire Technique : **Responsable moderne** ..... **Mr Jean Claude MARTY** Licence n° 32003/2102  
Commissaire Technique : ..... **Mr Michel MOLINES** Licence n° 9502/0801  
Commissaire Technique : ..... **Mr Marcel CERDAN** Licence n° 19463/0815  
Commissaire Technique : ..... **Mr Alain COSTE** Licence n°08050/0806  
Commissaire Technique : ..... **Mr Dominique MONNIER** Licence n°55260/0805  
Commissaire Technique : ..... **Mme Camille PALMER** Licence n°233380/0805  
Commissaire Technique : **Responsable VHC& Régularité**. **Mr Christian MANGEMATIN** Licence n° 6507/0803  
Commissaire Technique : ..... **Mr Philippe DUSFOUR** Licence n° 171030/0811  
Chargé des relations avec les concurrents **Responsable moderne** **Mme Véronique PUYAU** licence n°21585/0515  
Chargé des relations avec les concurrents ..... **Mme Véronique CARBOU** Licence n°119788/0816  
Chargé des relations avec les concurrents **Responsable VHC& Régularité**. **Mr J-Claude CHRISTOL** Licence n°  
Chargé des relations avec les concurrents ..... **Mr Philippe BADOU** Licence n° 27999/0906  
Médecin en Chef ..... **Dr JP. RICHARD**  
Chargés relations presse ..... **Mr Patrice MARIN** Licence n° 18052/0804  
Responsable classements ..... **BRENNUS INFORMATIQUE**  
Géolocalisation ..... **VDSRACING**  
Speaker ..... **Mr Frédéric LOMBARD** Licence n° 2425/0414  
Véhicule : BBR Directeur de Course ..... **Mr Marcel CABROL** Licence n° 14590/0915  
..... **Mr Jean François PASCAL** Licence n°2806/0801  
Véhicule Autorité Organisateur Technique ..... **Mr Yvon JOURNAUX** Licence n° 19327/0809  
..... **Mr Max DECARPENTRIE** ...Licence n° 3433/0809  
Véhicule INFO: ..... **Mr Alain BASTID** Licence n° 155491/0809  
..... **Mr Antoni BASTID** Licence n°332641/0809  
Véhicule Damier ..... **Mr** Licence n° /0809  
Juge de Faits : ..... **Mr José GISPER** Licence n° 3184-0801

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 41<sup>ème</sup> Rallye National CIGALOIS compte pour :

## **La coupe de France des rallyes 2024**

Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée

Le challenge ASA CIGALOISE **GT2I**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise [www.asacigaloise.fr](http://www.asacigaloise.fr).

**Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€, de 30 minutes à 1 heure : 30€, par heure supplémentaire : 15€, Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2024.**

**IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :**

Elles auront lieu au siège de l'ASA CIGALOISE, 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité (ORIGINAL)
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...) informations sur la géolocalisation.

Les équipages devront présenter au CH 0 (H-10 avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

**Vérifications techniques avant le départ du rallye :**

Elles auront lieu le vendredi 6 septembre 2024 de 17h15 à 21h15le Pradet – Bd du Temple – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickers » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

#### **1.3.1 P.**

**Lors des vérifications techniques un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géo localisation. (Chèque non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).**

#### **1.3.12 P. CONTROLE FINAL**

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage GOUDIN Olivier – Peugeot Citroën – ZAC du tapis vert - ST HIPPOLYTE DU FORT** - Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

#### **3.1.5P**

Toute personne désirant participer au 41ème Rallye National Cigalois devra s'inscrire par formulaire informatique "mis à votre disposition sur notre site internet" avant la date mentionnée au début de celui-ci et dûment complété. Elle devra régler les droits d'engagement par carte bancaire depuis la rubrique "Paiement" du même site ou en espèces directement auprès du secrétariat de l'Asa Cigaloise avant le Lundi 26 août 2024 à 24h00 (Les chèques ne sont pas acceptés). Mentionnons : que tout équipage n'ayant pas effectué son paiement ne sera pas considéré comme engagé pour cette épreuve.

ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT

Tél : 04 66 77 67 73 — 06 59 73 77 48 —

[asacigaloise30@gmail.com](mailto:asacigaloise30@gmail.com)

[www.asacigaloise.fr](http://www.asacigaloise.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum (Modernes, VHC, VHRS, VMRS confondues). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Mardi 27 août 2024 le nombre des engagés est inférieur à **100**.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- 525 € + 55 € **système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- 425€ + 55 € (100% ASACIGALOISE) **système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- 1050 € + 55 € **système de géo localisation** sans la publicité facultative

### GEO LOCALISATION

**Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géo localisation. Le kit de géo localisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications techniques. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur. Les instructions d'installation sont également disponibles sur le site : [www.asacigaloise.com](http://www.asacigaloise.com). Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.**

**IMPORTANT : La responsabilité de l'organisateur et VDSRACING ne saurait être engagée si le boîtier de géolocalisation n'est pas installé conformément à la notice fournie par VDSRACING et en cas de retards ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux Français. Sont également considérés comme cas de force majeure au titre des présentes le blocage ou l'interruption des réseaux de communication, les catastrophes naturelles et tout autre cas indépendant de la volonté imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution normale du présent contrat souscrit entre l'organisateur et VDSRACING.**

**Important : il est indispensable de prévoir une prise USB sur la voiture, document installation en ligne sur le site [www.asacigaloise.fr](http://www.asacigaloise.fr) Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Tous les engagements seront transmis par internet (site: [www.asacigaloise.fr](http://www.asacigaloise.fr) )**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition.

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisés sur le Road Book Zone - TAPIS VERT- Zone BATAILLES – Parking du GAZ – Parking Chemin du Pavillon - Le Plan Boulevard Gambetta à ST HIPPOLYTE DU FORT** (voir plans sur le site [www.asacigaloise.fr](http://www.asacigaloise.fr)).

Les concurrents doivent déposer leurs déchets dans les containers et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toute personne n'ayant pas fait une demande préalable s'expose à des sanctions.

#### **4.7.P. EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés conformes aux listes N°16 et N° 52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

**5.2 P** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

### **6.1P. DESCRIPTION**

**Le 41<sup>ème</sup> Rallye NATIONAL CIGALOIS**

Représente un parcours de **266,550 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **113.050 km**

Il comporte un parcours de liaison d'une longueur totale de **166.900 km**.

Les épreuves spéciales sont :

<b>FRESSAC</b> .....	<b>14.550 Km à faire trois fois</b>
<b>LA CADIERE</b> .....	<b>13.400 Km à faire trois fois</b>
<b>POMPIGNAN</b> .....	<b>14.600 Km à faire deux fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

**6.2.1P.** Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM**. Panachage autorisé.

**6.2.2P.** Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

#### **6.2.5P. DUREE**

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 31 août 2024 de **9h00 à 17h00**

Dimanche 1er septembre 2024. de **9h00 à 12h00**.

Vendredi 6 septembre 2024. Horaire : **09h00 à 17h00**

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Les concurrents recevront une fiche de reconnaissances qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route.

**Respect des limitations de vitesse 30km/h et 50 Km/h en agglomération, 60km/h sur les épreuves spéciales et liaisons.**

**Respectez les riverains l'avenir du Rallye en dépend.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.  
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

### 7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 6 Septembre 2024 (le lieu sera communiqué lors des vérifications administratives). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de 13h30 à 17h00. Les frais de participation sont fixés à 170 € par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le formulaire d'engagement en ligne. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Dans ce cas ses coordonnées (non prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur **au plus tard à la date de clôture des engagements**. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes traversées par le Rallye.

**Si en date du 26 août 2024 le nombre de concurrents inscrits est inférieur à 20 le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le séance.**

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les <<numéros d'identification>>. **Nombre maxi de concurrents :40**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

La remise des prix se déroulera le samedi 07 septembre 2024 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**

Pas remise des prix en numéraires

Des Coupes seront distribuées aux

COUPES	SCRATCH	Classe 1 à 3 Partants	Classe 4 à 7 Partants	Classe 8 à 12 Partants	Classe 13 et +	Équipages Féminin Toutes
1 <sup>er</sup>	X	X	X	X	X	X
2 <sup>ème</sup>	X		X	X	X	
3 <sup>ème</sup>	X			X	X	
4 <sup>ème</sup>					X	

Les coupes ne sont pas cumulables